

Charte de Fondation

Préambule

La présente Charte est un document d'orientation générale, d'intention et de vision commune destiné à l'ensemble des personnes concernées par les activités de la Fondation Le Tremplin. Les textes légaux et les procédures de l'institution viennent en complément de celle-ci.

Cette Charte constitue le cadre de référence pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ainsi que pour les membres de la Fondation.

Présentation

Créée en 1982, la Fondation Le Tremplin est un centre de réinsertion socioprofessionnelle pour les personnes toxicodépendantes. La Fondation est basée à Fribourg et reçoit des mandats tant cantonaux que fédéraux. Les professionnel-le-s de la Fondation sont actifs dans les domaines des addictions et de la grande précarité sociale. La Fondation a pour but la prise en charge de personnes en difficulté, notamment à la suite de problèmes liés à l'addiction, aux infections sexuellement transmissibles (IST) ou à la délinquance liée aux addictions, en vue d'une réinsertion socioprofessionnelle ou d'un accompagnement social.

Ses secteurs d'intervention sont :

- le Centre d'Accueil à Bas Seuil, « Au Seuil »
- les Ateliers de Fribourg, « ATF »
- le centre résidentiel de réinsertion socioprofessionnelle, le « Parcours Horizon »
- le Service Social spécialisé du Tremplin, « SST »
- le centre de Promotion de la santé et de Prévention IST et VIH-SIDA, « Empreinte »

Ses valeurs et principes d'intervention

Afin de répondre aux demandes des bénéficiaires, les équipes de la Fondation conçoivent, en partenariat avec l'ensemble des parties concernées, des projets adaptés aux besoins spécifiques de ses bénéficiaires.

Les valeurs et les principes d'intervention suivants guident et accompagnent les actions des professionnel-le-s du Tremplin :

- **la lutte contre les addictions** et le **maintien du lien social** ;
- **l'individu** en tant qu'élément central de toutes les préoccupations et actions. Il est **acteur et partie prenante des processus** mis en œuvre ; en ce sens, la Fondation travaille selon le principe de **responsabilité individuelle et collective** ;
- **l'écoute sans jugement**, en qualité de règle de conduite professionnelle centrale ;
- **l'accueil**, qui représente un espace relationnel bienveillant et stimulant favorisant le changement ;
- **le professionnalisme et l'engagement professionnel**, représentant les conditions de base pour la qualité des prestations ;
- **l'accompagnement physique et psychologique** des personnes, qui représente un levier essentiel au changement ;
- **l'innovation**, par laquelle se créent des réponses adaptées aux situations complexes.



Fondation le **TREMP LIN**

Sa mission

La Fondation Le Tremplin, institution reconnue de service public, bénéficie du soutien de ses mandataires publics. Elle met en œuvre les politiques sociosanitaires en vigueur dans ses domaines d'activité et participe à leur développement et à leur évolution.

Travaillant selon le principe de libre adhésion, avec ou sans mandat judiciaire, la Fondation encourage la responsabilisation et l'autonomie de la personne prise en charge. Les équipes font appel aux compétences personnelles des bénéficiaires et les aident à tisser des liens sociaux susceptibles de leur redonner une image positive ainsi que des outils pour leur insertion sociale et/ou professionnelle.

L'objectif est que la personne redevienne actrice de sa trajectoire de vie et citoyenne à part entière.

Le Tremplin identifie les missions actuelles suivantes :

- prévenir et réduire les dommages sanitaires et les risques de marginalisation due aux addictions ;
- prendre toute mesure propre à informer, conseiller et assister en ces matières ;
- favoriser l'insertion sociale et renforcer la citoyenneté de chacun-e ;
- favoriser l'insertion professionnelle ;
- accompagner les individus quelles que soient leurs difficultés et leurs situations, aussi désespérées semblent-elles être ;
- collaborer avec les institutions publiques et privées poursuivant les mêmes buts ou des buts analogues ;
- déployer ses activités sur le plan communal, cantonal, régional et national ;
- promouvoir toute autre activité, existante ou à venir, liée à la gestion de l'institution ;
- offrir son expertise aux bénéficiaires et à leurs proches, aux mandataires, aux partenaires des réseaux et à la population en général.

Ses priorités

La Fondation Le Tremplin œuvre comme centre de compétences, d'accueil et d'insertion. Cela nécessite d'être en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux, notamment les bénéficiaires et leurs proches, les mandataires, les partenaires des différents réseaux, son personnel et la population en général.

Ses priorités quotidiennes se déclinent en six exigences :

- accueillir, écouter et accompagner les bénéficiaires en vue de leur insertion dans la société ;
- écouter, conseiller et soutenir les proches des bénéficiaires ;
- assurer un financement suffisant pour mener à bien la mission ;
- obtenir des résultats satisfaisant aux exigences des mandataires ;
- être un acteur écouté et reconnu par ses pairs et au sein des différents réseaux ;
- fournir aux membres de son personnel les outils (formation et logistique) permettant de s'épanouir dans leur travail.

Ses engagements

En allouant ses ressources humaines et financières, la Fondation désire non seulement répondre aux problématiques sociosanitaires des populations qu'elle accueille, mais également être un partenaire de référence dans tous les domaines de ses activités.

Dans cette optique, la Fondation s'engage à établir un climat de motivation et de reconnaissance des collaborateurs et collaboratrices de l'ensemble des secteurs afin qu'ils réalisent pleinement qu'ils sont sa ressource première.

Parallèlement, le Conseil de Fondation attend de son personnel, comme de ses membres, engagement, professionnalisme et innovation.

La Fondation s'engage à renforcer la visibilité de sa mission et de ses activités.